Stoumont

Site d'Exception

Stoumont, le 30 septembre 2015

Commission Locale de Développement Rural de Stoumont :
Procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2015.

Tableau de présence :

Nom	Prénom	Poste	Présent	Excusé	Absent
Goffin	Philippe	Président	X		
Collienne	Christian	Secrétaire	X		
Beaupain	Pascal	Suppléant			X
Brismée	Nathalie	Suppléant			X
Cornille	Marc	Suppléant			X
Crucifix	Chantal	Effectif			X
Defoeux	Anne-Sophie	Suppléant	X		
Depasse	Bruno	Effectif	X		
Depasse	Nathalie	Suppléant			X
Dor	Luc	Suppléant			X
Dupont	José	Suppléant			X
Gilkinet	Didier	Effectif	X		
Hennequin	Michaël	Effectif			X
Hermans	Daniel	Effectif	X		
Huque	Virginie	Effectif			X
Joost	Custers	Suppléant			X
Laffineur	Féderic	Effectif			X
Lebrun	Jean	Suppléant			X
Lecrenier	Fréderic	Suppléant			X
Lefort	Fréderic	Effectif		X	
Lorent	Etienne	Effectif			X
Masuy	Marcel	Suppléant	X		
Monseur	Alain	Effectif	X		
Noël	André	Effectif	X		
Staes	Marie-Christine	Suppléant		X	
Teller	Michel	Effectif			X
Van der Smissen	Patrick	SPW			
Barthélemy	Anouck	GREOA	X	X	
Gilis	Marie-françoise				
Houbeau	Benoît				
Leusch	Amandine		X		

Ordre du jour :

1) Approbation du PV de la réunion du 19 mars 2015
2) PCDR - Projet n°2 - Fiche 1.3 Ruy - relative à l'aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce
3) PCDR - Approbation du dossier projet relatif aux travaux d'aménagement visant à renforcer la convivialité au centre de Lorcé
4) Divers

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h45 et remercie les membres de leur présence.

1) Approbation du PV de la réunion du 19 mars 2015

Les membres de la CLDR approuvent le PV de la réunion du 19/03/2015. Au niveau du tableau de présence, Monsieur Noël est signalé comme excusé.

2) PCDR - Projet n°2 - Fiche 1.3 Ruy - relative à l'aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce

Visite sur place avec John Dumez et Christian Dumez représentant l'asbl « Communauté du hameau de Ruy ».

Monsieur Goffin explique la particularité du hameau de Ruy. En effet, le hameau est propriétaire de parcelles et de bois depuis le 19ème siècle. Les travaux sont prévus en partie sur ces parcelles (il sera nécessaire de rédiger un bail emphytéotique d'une durée d'au moins 30 ans car une partie des travaux sera réalisé sur des propriétés non communales).

Christian Dumez nous raconte l'histoire du hameau, avec passion.

La densité de trafic est assez importante, surtout le week-end, car les automobilistes qui sortent de l'autoroute pour se rendre au parc d'attraction Plopsa Coo transitent par Ruy.
La visibilité au niveau du carrefour n'est pas optimale et l'aménagement d'un ilot bombé permettrait de ralentir la vitesse des véhicules et d'augmenter la visibilité.

Cet ilot bombé devra présenter une certaine hauteur afin d'éviter que les automobilistes ne le franchise.

Au niveau de Ruy, nous avons un départ de promenade, le passage du GR5 et 1 promenade VTT.

Les travaux envisagés consistent en l'aménagement d'une aire de convivialité et de voir, à nouveau, couler l'eau dans le bief jusqu'au bac en pierre à restaurer. Cette eau proviendrait du ruisseau situé en amont, le Ru du Bourgeois.
Idée de matérialiser le bief avec des dalles en schiste par exemple.

Il faudra déterminer à qui incombe l'entretien des espaces verts situés sur les propriétés non communales.

L'aménagement d'un cheminement sécurisé pour les usagers doux entre le Hameau de Ruy et le village de Moulin du Ruy serait réalisé du côté droit vers Moulin du Ruy.
Il serait nécessaire de rappeler l'obligation d'entretenir ses haies aux propriétaires privés. La commune va charger l'agent constatateur d'écrire un courrier.
Discussion concernant le placement de potelets ou autres afin de sécuriser ce cheminent. A définir.

Depuis l'élaboration de cette fiche projet, la commune a procédé au placement de tuyaux à la sortie de Ruy (direction Moulin du Ruy) afin de créer un accotement plus large.

Monsieur Noël observe que sur le plan, le bac à réhabilité se situe en dehors de la zone des travaux prévues. Par conséquent, la zone des travaux sera étendue.

Les membres de la CLDR souhaiteraient être impliqué dès l'élaboration du cahier spécial des charges de désignation de l'auteur de projet chargé de l'étude de la fiche 1.3 Ruy.

Le GREOA nous rappelle l'arrêté ministériel (circulaire 2015/01) relatif au PCDR.

Il est nécessaire de réactualiser l'ordre des priorités. Ecrire un courrier à la région wallonne leur signalant que l'on souhaite avancer cette fiche par rapport au projet de Stoumont (fiche 1.2).

3) PCDR - Approbation du dossier projet relatif aux travaux d'aménagement visant à renforcer la convivialité au centre de Lorcé

Monsieur Goffin présente le projet relatif à l'aménagement de la traversée du village de Lorcé.

Une augmentation budgétaire de +/- 70.000€ par rapport au dossier avant-projet suite à une adaptation des quantités, de prix unitaires, de postes omis, … par l'auteur de projet.
Les membres sont très étonnés par cette augmentation de l'estimation des travaux et déplorent la qualité du travail de l'auteur de projet.

Le projet relatif aux travaux d'aménagement visant à renforcer la convivialité au centre de Lorcé est approuvé à l'unanimité.

4) Divers

Petit patrimoine :
Monsieur Masuy nous montre les brochures éditées par la commune de Trois-Ponts.

Le GREOA nous signale que le PCDR ne peut subsidier ce type de brochure s'il n'y a pas de fiche spécifique.

Il faudrait contacter l'asbl Qualité-Village-Wallonie afin de leur demander une aide pour élaborer des brochures pour Stoumont.

Pourrait-on introduire une demande de subsidiation auprès du CGT (Commissariat général au Tourisme).

Monsieur le Président clôture la réunion à 21h40.